

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 11-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DE ROXTON POND

AVIS EST DONNÉ QUE le conseil municipal de Roxton Pond a déposé, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 mars 2026, un avis de motion en vue de l'adoption prochaine du *Règlement numéro 11-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de Roxton Pond*.

Lors de cette même séance, le conseil municipal a également déposé, présenté et adopté le projet de règlement correspondant.

Ce projet de règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

L'adoption prochaine du règlement se fera en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), lequel stipule que toute municipalité doit, avant le 1er mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

À cet effet, l'adoption du *Règlement numéro 11-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de Roxton Pond* est prévue comme suit :

Date : Le mardi 7 avril 2026
Heure : 19 h 30
Lieu : Salle du conseil municipal
Hôtel de ville de Roxton Pond
901, rue Saint-Jean
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet municipal ainsi qu'à l'hôtel de ville situé au 901, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0, durant les heures d'ouverture.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. Jean Bourret, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 226, ou par courriel à voirie@roxtonpond.ca.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, ce 30^e jour du mois de mars 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,


Jean Bourret